

## Conditions d'adhésion

### **Cas n°1 : Entreprise qualifiée QUALIBAT 8711 ou 8721**

- ✓ Etre Mesureur autorisé 8711 ou/et 8721 QUALIBAT

### **Cas n°2 : Entreprise ou personne morale non-qualifiée par QUALIBAT 8711 ou 8721**

- ✓ Etre en règle avec la législation (*personne physique ou personne morale*)
- ✓ Justifier d'un dispositif technique de mesure de la perméabilité à l'air des constructions conforme à la norme NF EN ISO 9972

### **Cas n°3 : Toute Entreprise exerçant une activité professionnelle de Métrologie du Bâtiment à savoir une activité de contrôles, de mesures de recherche et de la détection des pathologies de la construction.**

## Pièces à fournir

### **Cas n°1 :**

- ✓ Formulaire à compléter
- ✓ Extrait KBIS ou Avis INSEE
- ✓ Certificat QUALIBAT de l'année en cours

### **Cas n°3 :**

- ✓ Formulaire à compléter
- ✓ Assurance Responsabilité Civile et Professionnelle
- ✓ Extrait KBIS ou Avis INSEE

### **Cas n°2 :**

- ✓ Formulaire à compléter
- ✓ Assurance Responsabilité Civile et Professionnelle faisant apparaître la mention "infiltrométrie".
- ✓ Extrait KBIS ou Avis INSEE

## Modalités

- ✓ Remplir les conditions énumérées ci-dessus
- ✓ S'acquitter de la cotisation annuelle fixée en fonction du chiffre d'affaires total de l'entreprise toutes activités confondues suivant la grille ci-dessous.

0 à 100 k€ :	350,00 €
100 k€ à 250 k€ :	500,00 €
250 k€ à 500 k€ :	650,00 €
Plus de 500 k€	800,00 €
Partenaires <i>et/ou</i> Fournisseurs :	800,00 €

## Merci d'envoyer le dossier complet au service administratif

### **SYNEOLE**

Cécile Martelin

4, Monnay

71 170 CHAUFFAILLES